



# insieme-Genève

Juin 2006 n° 2

Feuille d'infos de l'association de parents et d'amis de personnes vivant avec une déficience mentale

Edito

Chers membres,  
Chers partenaires,  
Chères lectrices et chers lecteurs de notre feuille d'infos,

Ce 2<sup>ème</sup> numéro vous propose un bref inventaire des changements qui sont intervenus récemment ou qui se profilent dans le monde du handicap à Genève et en Suisse. En effet, comme vous l'aurez certainement tous constaté, nous vivons une période de grandes mutations sur le plan social.

En effet, après les années 60-70, où tout était à faire et durant lesquelles notre pays a vu se structurer les associations de parents et se construire les institutions pour accueillir les filles et fils de leurs membres, ont succédé les années 80-90. Ce qui avait été initié a été développé, afin de répondre de la manière la plus adéquate possible aux besoins des personnes en situation de handicap mental sur les plans de la formation, du travail et de l'habitat.

Alors que nos connaissances dans le domaine des personnes en situation de handicap mental deviennent de plus en plus pointues (intégration scolaire, double diagnostique, vie affective, loisirs, vieillissement,...) et devraient nous permettre de répondre de la manière la mieux adaptée à leurs besoins particuliers, on assiste sur le plan politique à une remise en question de ce que l'on croyait être des acquis.

Ainsi, notre satisfaction à connaître les moyens théoriques répondant aux besoins des personnes handicapées se

trouve-t-elle confrontée à la difficulté, voire l'impossibilité de les réaliser, finances de l'Etat obligent... De plus, il va même falloir nous battre pour conserver ce que nous avons mis en place depuis les années 60 et ne pas revenir en arrière dans la qualité des prises en charge et des projets personnalisés pour les personnes, enfants et adultes en situation de handicap mental. C'est dire que, plus que jamais, l'association a besoin du soutien actif de tous ses membres!

Notre nouveau Conseiller d'Etat, M. François Longchamp, chef du département de la Solidarité et de l'Emploi, nous a fait l'honneur et l'amitié de participer à notre assemblée générale le 10 mai dernier à la Comédie de Genève. Lors de son allocution, il nous a assuré de sa volonté de partenariat avec notre association pour les décisions qui devront intervenir dans le domaine du handicap. Nous lui en sommes très reconnaissants et apprécions l'intérêt qu'il porte aux personnes que nous représentons.

Je vous laisse prendre connaissance de cette feuille d'infos dont l'objectif est de vous tenir régulièrement informés des changements en cours dans le domaine du handicap à Genève.

Anne Emery-Torracinta  
Présidente

Edito	1
Logopédie	1
News	2-3
Assemblée générale	4
Agenda	4

Logopédie

## Droits aux traitements logopédiques pour tous les enfants

Une pétition a été déposée au Grand Conseil pour la session des 18 et 19 mai 2006.

Jusqu'en 2001, l'assurance invalidité (AI) remboursait les traitements effectués par un(e) logopédiste du secteur privé pour les enfants au bénéfice d'une reconnaissance AI. Depuis, le service médico-pédagogique (SMP) a pris en charge ces remboursements. En février 2006, le SMP annonce aux familles concernées des mesures de restrictions, appliquées pour certaines sans avertissement dès août 2005, et pour d'autres applicables dès août 2006.

Dès cette date, il ne restera aux enfants ayant besoin de ces thérapies que:

- le suivi en institution, déjà surchargé,
- le suivi en privé sans possibilité de remboursement,
- ou malheureusement l'arrêt du traitement.

Les associations de parents (à travers la FéGAPH - fédération genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs proches -) ont demandé aux autorités cantonales:

- de reprendre le financement des traitements,
- d'assurer le libre choix du logopédiste traitant,
- de rendre indépendant les organes qui assurent bilans et traitements, de ceux qui financent, ainsi que de ceux qui expertisent.

Informations sur [www.insieme-ge.ch](http://www.insieme-ge.ch)

CONTACT  
insieme-Genève  
7, rue de la Gabelle  
1227 Carouge  
Tél. 022 343 17 20  
Fax 022 343 17 28  
info@insieme-ge.ch  
www.insieme-ge.ch

*Comme le relevait notre présidente dans son éditorial, l'ère est aux changements dans le domaine du handicap sur les plans fédéral et cantonal. Nous vous proposons ci-dessous un rapide survol des changements récents et à intervenir en Suisse et à Genève.*

### Révisions de la loi sur l'assurance invalidité (LAI)

Le premier changement de taille intervenu dans la politique du handicap au plan national a été l'entrée en vigueur le 1er janvier 2004 de la 4ème révision de la loi sur l'assurance invalidité (LAI). Cette révision, très attendue par les milieux concernés, amenait de nettes améliorations concernant l'allocation pour impotents pour les personnes vivant hors institutions. En effet, le doublement des montants pour celles qui sont indépendantes ou vivent chez leurs parents a permis à ces personnes d'envisager plus sereinement leur quotidien, voire pour certaines d'engager les aides nécessaires pour leur maintien à domicile.

Actuellement, la 5ème révision est déjà en discussion; les changements prévus visent essentiellement à limiter l'octroi de rentes et à développer des mesures d'intégration dans le but de faire des économies en freinant la demande croissante des rentes (notamment pour des personnes en situation de handicap psychique).

### Votation de la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH)

Notre canton, à l'unanimité des membres du Grand Conseil accepté en mai 2003 la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH). Cette loi donne un cadre juridique aux institutions accueillant des personnes handicapées à Genève et fixe, entre autres, les modalités pour bénéficier d'une autorisation d'exploitation.

Une commission cantonale officielle, la CCIPH (commission cantonale pour l'intégration des personnes handicapées) a été créée. Elle est présidée par Mme Anja Wyden, directrice adjointe à la Direction générale de l'action sociale. Actuellement, succédant à Mme Anne Emery-Torracinta, présidente d'Insieme-Genève, Mme Liv Ducrocq, vice-présidente, occupe un siège réservé aux associations de parents et de proches.

### Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la confédération et les cantons

Pratiquement, la LIPH genevoise a anticipé la votation soumise au peuple le 28 novembre 2005 proposant la mise en place de la RPT. En effet avec l'acceptation de la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la confédération et les cantons, il devenait dès lors nécessaire pour Genève de posséder un support juridique pour administrer les nouvelles tâches qui allaient lui revenir pour le financement des institutions accueillant des personnes handicapées.

Concrètement, dans le domaine du handicap, la RPT touchera le financement de l'éducation spécialisée (DIP-SMP) et celui des institutions (DSE-DGAS). La nouvelle RPT doit entrer en vigueur en 2008. De 2008 à 2011, les cantons s'engagent à maintenir les prestations dans les domaines concernés.

Des groupes de la communauté d'intérêts pour la surveillance de la mise en place de la RPT se sont formés dans les cantons sous l'impulsion nationale. A Genève, le secrétariat d'Insieme-Genève représente les intérêts des familles aux côtés de Cerebral, de directions d'institutions membres d'INSOS, de la direction de Pro Infirmitas et de la présidence de COACH (coordination d'actions en

faveur du citoyen handicapé) dans cette communauté d'intérêts. Concernant l'éducation spécialisée, le Département de l'instruction publique a retravaillé le projet de loi déposé en 2003 sur l'intégration scolaire des élèves handicapés, projet pour lequel notre association a beaucoup œuvré. Si ce projet de loi est accepté par le Grand Conseil, il servira de cadre juridique à la mise en place de la RPT à Genève pour la scolarité des mineurs en situation de handicap ou avec des besoins spéciaux, comme l'est la LIPH pour les adultes accueillis dans les institutions du canton. M. Augusto Cosatti, membre de notre comité nous représente au sein de la commission cantonale pour l'intégration des personnes handicapées et veille à représenter les intérêts des élèves en situation de handicap mental intégrés dans les classes du canton.

### Premier plan de mesures du Conseil d'Etat

La LIPH est également étroitement liée à un outil d'évaluation visant à fixer les taux d'encadrement nécessaires pour chaque institution, la grille ARBA. Lors de notre dernière assemblée générale, M. le Conseiller d'Etat François Longchamp a expliqué à nos membres qu'une des mesures de rationalisation proposée par le Conseil d'Etat consiste à introduire un subventionnement quadriennal 2007-2010 garanti et bloqué pour les établissements pour personnes handicapées (EPH) sur la base des grilles ARBA remplies précédemment. Ainsi, la grille ARBA ne sera plus à remplir annuellement par les institutions; toutefois, elle restera l'outil en vigueur pour le calcul des taux d'encadrement nécessaires au sein des EPH du canton.

Une autre des 73 mesures du Conseil d'Etat concerne les personnes handicapées: il s'agit de la volonté de placer les institutions spécialisées pour mineurs sous l'égide du Département de l'instruction publique et celles pour les adultes sous la responsabilité du Département de la solidarité et de l'emploi. Cette décision évitera à l'avenir les subventionnements pour deux départements.

### Révision du droit de la tutelle

En octobre 2004 se terminait la consultation sur la révision totale du droit de la tutelle. La consultation a emporté une approbation majoritaire quant au fond et le Conseil fédéral s'est engagé à élaborer un message d'ici à 2006. Il est utile de rappeler que le droit de la tutelle est resté pratiquement inchangé depuis son entrée en vigueur en 1912 et n'est plus adapté aux besoins et aux conceptions actuels.

L'objectif principal de la révision est de renoncer à imposer des types prédéterminés de mesures administratives (tutelle, curatelle totale ou de gestion, etc.) au profit de mesures personnalisées. Ces mesures viseront à favoriser l'autonomie des personnes. Il est utile également de relever que la mesure très usitée à Genève de la prolongation de l'autorité parentale disparaîtrait au profit d'une curatelle pour les proches avec des privilèges spécifiques.

Dans le contexte économique actuel, les principales réserves sont d'ordre financier, eu égard aux dépenses supplémentaires que cette révision pourrait entraîner.

*Nous continuerons à vous tenir régulièrement informés des changements et des projets en cours dans notre domaine d'action: les personnes en situation de handicap mental et leurs familles. Sur le plan cantonal comme sur le plan fédéral, Insieme veille à la défense des intérêts des filles et fils de ses membres. M. Harald Wittekind, membre de notre comité, est également membre du comité central d'Insieme Suisse, tout comme Mme Thérèse Meier, conseillère nationale. Mme Anne Emery-Torracinta, notre présidente est députée au Grand Conseil genevois.*

## Facturation et prestations complémentaires de l'OCPA

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 de nouvelles règles ont été mises en place. Plusieurs familles ont contacté l'association au sujet de cette nouvelle facturation qui entraîne nombre de préoccupations pour les bénéficiaires et principalement les personnes qui vivent en institution. Au sein du secrétariat, nous avons monté un dossier et entamé des discussions avec les différents partenaires concernés (DGAS et direction de l'OCPA et INSOS) sur les 5 points suivants:

- Le droit aux vacances et aux absences de l'institution: 60 jours de réservation souhaités pour toutes les institutions.
- Le forfait dépenses personnelles et son utilisation: mise en place de règles claires et unifiées pour l'argent de poche.
- L'allocation pour impotents: assouplissement souhaité pour la rétrocession aux parents (week-ends et vacances).
- La facturation pour les personnes externes (prix de journée, repas et transports).
- Les longues hospitalisations des personnes vivant dans un home: utilisation de la chambre et facturation.

Un groupe de parents s'est constitué pour étudier les dossiers concrets et se réunit régulièrement. Des rencontres sont encore prévues avec les divers partenaires d'ici l'été.

**Nous invitons toute personne à rejoindre le groupe où à transmettre les documents pouvant nous aider à défendre le point de vue des familles et des personnes handicapées.**

## Les cotisations AVS/AI/APG

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les bénéficiaires des prestations complémentaires, assujettis à l'obligation de cotiser à l'AVS/AI/APG en tant que personnes sans activité lucrative, doivent désormais s'acquitter personnellement de leur propre cotisation auprès de la caisse cantonale genevoise de compensation AVS. La cotisation minimale

continue d'être prise en compte dans les dépenses indiquées dans la décision des prestations de l'OCPA.

insieme-ge a constaté que certaines personnes handicapées n'ont pas cette cotisation minimale indiquée dans les dépenses de la décision OCPA. Cela signifie que la cotisation AVS minimale n'a sans doute pas été versée à la caisse genevoise de compensation. Dans ce cas, il faut faire les démarches nécessaires auprès de la caisse genevoise de compensation et prendre contact avec l'OCPA qui rentrera en matière pour effectuer les remboursements de manière rétroactive si nécessaire.

## Documentation sociale

Nous avons à disposition des familles divers documents pouvant être utiles. Certains dossiers sont tirés de notre bulletin. Ces différentes informations pratiques seront prochainement à disposition sur notre site internet dans une rubrique spécifique.

Par exemple:

- Testaments et legs.
- Tutelle «je n'ai pas de tuteur: je sais me tenir droit». De la tutelle à une protection sur mesure.
- «Droit des handicapés mentaux, guide juridique».
- «L'assurance responsabilité civile paru dans le bulletin d'insieme de juin 2004».
- Etc.

*Pour plus d'informations sur ces sujets, contacter Céline Laidevant au secrétariat.*

## Concert en faveur d'insieme-ge

Le 14 mars dernier, le Lion's club Genève Lac a organisé un récital «Mozartissimo» dont les bénéfices ont été reversés en faveur des actions de l'association, plus particulièrement afin de financer le séjour de vacances à destination de Varazze en Italie, séjour non subventionné par l'OFAS. Le concert a eu lieu au temple de la Fusterie et a été suivi d'un cocktail au Baroque.

Le 2 mai 2006, le Lion's club Genève Lac nous a invité à une soirée et nous a fait l'immense surprise de nous remettre un chèque d'un montant de chf 30'000.-, soit la totalité des bénéfices de la soirée.

Nous remercions encore vivement Le Lion's club Genève Lac de son implication envers insieme-ge et ne manqueront pas d'envoyer à ses membres les photos des visages lumineux des vacanciers qui iront à Varazze cet été.

## Conférence sur le partenariat

Une centaine de personnes, parents et professionnels ont assisté le vendredi 7 avril à Uni-Mail à la conférence de Jean-Marie Bouchard sur le partenariat. Cette conférence organisée conjointement par le CEFCA, insieme-ge, la FAPSE et le SMP faisait suite à la journée d'étude organisée sur ce sujet le 20 mars 2004. Le texte de la conférence de M. Bouchard peut être téléchargé sur le site d'insieme-ge [www.insieme-ge.ch](http://www.insieme-ge.ch)

## Je suis normal, tu es normale, qui est normal?

L'adaptation du dossier pédagogique publié en langue allemande en 2004 est maintenant disponible en français. Ce dossier, réalisé pour des élèves entre 12 et 16-18 ans, donne la possibilité tant aux enseignants qu'aux élèves de partir à la rencontre des personnes en situation de handicap mental au travers de différents textes, exercices interactifs et témoignages. Il offre la possibilité de mener une réflexion sur

sa propre identité, de prendre conscience de sa valeur. Et surtout, il permet d'entrer en contact avec des personnes mentalement handicapées.

Vous pouvez le commander auprès d'insieme Suisse en téléphonant au 031 305 13 13 ou [www.insieme.ch](http://www.insieme.ch) ou encore en appelant notre secrétariat 022 343 17 20.



## Assemblée générale du 10 mai 2006

Le 10 mai 2006, a eu lieu au théâtre de la Comédie notre assemblée générale. Monsieur François Longchamp, Conseiller d'Etat en charge du département de la solidarité et de l'emploi était présent et nous a fait l'honneur de prendre la parole. Il a, bien évidemment parlé des difficultés financières qu'entraînent les restrictions budgétaires et qui sont sources de nombreuses inquiétudes pour les parents. Il a souligné que, malgré la mise en place de la RPT, il veillera au maintien des subventions qui étaient jusqu'à aujourd'hui fédérales. Pour conclure, il a assuré les parents qu'il comprenait leurs soucis et qu'il entendait, durant son mandat, prendre en compte leurs préoccupations.

Anne Emery-Torracinta, présidente de l'association, a présenté à l'assemblée le travail effectué cette année et a insisté sur les enjeux du social à Genève et l'importance de confirmer les valeurs d'insieme-ge. Elle a rappelé que les personnes handicapées ont les même besoins que tout un chacun et que les difficultés financières de l'Etat font que les moyens à disposition de ces personnes, notamment en terme de loisirs et d'argent de poche, tendent à diminuer. Le risque est grand de voir les institutions assurer uniquement la prise en charge des besoins «primaires» au détriment de ce qui pourrait favoriser l'épanouissement et l'intégration des personnes. L'importance d'un partenariat entre les parents, les associations et le canton est donc primordiale.

### Comité 2006

Les membres du comité démissionnent en bloc, puis tous se représentent. Mme Françoise Mégevand propose sa candidature. Les membres du comité d'insieme-Genève sont élus à l'unanimité; le comité se constituera formellement lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale:

Anne Emery-Torracinta	Présidente
Liv Ducrocq	Vice-présidente
Anne-Marie Oberson	Vice-présidente
Christian Oestreicher	Vice-président
Sandra Sorg	Trésorière
Augusto Cosatti	Membre
Françoise Mégevand	Membre
Rolande Rudaz	Membre
Christiane Stephano	Membre
Harald Wittekind	Membre
Carine Wyss	Membre



## Formation du coeur au corps

Vie affective, intime et sexuelle dans le large champ des handicaps mentaux.

### Session de niveau II

Coordination générale et animation:

Mme Catherine Agthe Diserens, sexo-pédagogue spécialisée, formatrice pour adultes.

Formation destinée strictement aux professionnels et parents ayant déjà suivi une session de niveau I

**Dates:** jeudi 31 août, vendredi 1er et samedi 2 septembre 2006

**Lieu:** Centre «les Horizons» à Nyon

**Contact:** Mme Agthe Diserens 022 361 15 29  
catherine.agthe@bluewin.ch

### Impressum

Feuille d'infos insieme-Genève n°2  
Tirage: 2'700 exemplaires  
Parution trimestrielle  
Exemplaire gratuit sur demande  
Editeur: insieme-Genève

Rédactrice responsable:  
Anne-Michèle Stupf

Comité de rédaction:  
Béregère Delfolie,  
Anne-Michèle Stupf,  
Céline Laidevant

Imprimerie: SRO-Kundig  
Prochaine parution: sept. 2006  
Cotisations pour 2006  
Membres parents et amis: chf 60.-  
Membres soutien: chf 30.-  
CCP: 12-12895-9



# Agenda

## Congrès AIRHM 2006

Forum 2006 sur la participation pour inclusion des personnes en situation de handicap  
Du lundi 21 au jeudi 24 août 2006  
Haute Ecole Pédagogique - Lausanne  
Renseignements: 021 316 06 03 - [www.airhm.org](http://www.airhm.org)

## Portes ouvertes des institutions INSOS

Journée Portes ouvertes des institutions INSOS  
Samedi 30 septembre 2006

Assurance-invalidité: vos droits et vos devoirs  
Comment s'y retrouver dans les méandres de cette assurance, séance d'information.

Mardi 7 novembre 2006

Lieu: Lausanne

Renseignements: Procap 032 328 73 15

## Samedi 7 octobre

Vente de coeurs en chocolat dans les rues de Genève.  
Du 18 au 22 septembre, vente au sein des organisations internationales.

Nous recherchons des bénévoles contactez-nous!